**DIRECTION de la COHESION ECONOMIQUE et SOCIALE**

**Contrat De Ville**

Tél : 02 62 42 86 62



Le Port, le lundi 18 octobre 2021

NOTE D’OPPORTUNITE

**Affaire suivie par***:* Olivier Servan

**Objet :** Expérimentationcollecte innovante des déchets – Appel à projets pour un outil novateur sur le territoire portois.

La gestion des ordures ménagères et des encombrants, bien qu’elle mobilise des acteurs tels que la ville, l’EPCI, les bailleurs et les habitants, est une activité souvent dévalorisée.

En effet, elle traite du « déchet » qui, dans les représentations communes est considéré comme « inutile » et « sale » et mobilise des emplois mal considérés.

La gestion des déchets a pourtant des impacts considérables sur la qualité du cadre de vie et sur l’attractivité d’un territoire, plus particulièrement sur :

* les relations entre les habitants ;
* le rapport des habitants aux espaces publics ;
* la valorisation ou la dévalorisation des habitants ;
* l’image qui est donnée du quartier à l’extérieur.

La problématique des encombrants répond aux mêmes préoccupations, auxquelles s’ajoutent des enjeux liés à la sécurité (stockage inadapté, risque d’incendie...), au modèle économique à mettre en œuvre (coûts d’entretien et de gestion pour l’EPCI, la ville, ou le bailleur).

De plus, la gestion des déchets interroge les manières de favoriser le tri sélectif dans les quartiers d’habitat collectif dense (conception des espaces, modalités de collecte du tri sélectif, mise en place de containers enterrés...).

La gestion des ordures ménagères, du tri sélectif et des encombrants apparaît comme primordiale pour le bon fonctionnement des quartiers. On peut distinguer 2 phases majeures dans cette gestion : la collecte des déchets d’une part et le traitement de ces déchets collectés d’autre part.

**I – Historique de la réflexion**

Au vu de ce contexte, dans le cadre du Contrat de Ville de Le Port, plusieurs discussions et réunions ont été engagées depuis juillet 2020 avec les bailleurs sociaux présents sur la ville de Le Port, l’Etat (la déléguée du préfet), l’EPCI (le Territoire de la Côte Ouest) et les services de la Ville, afin de travailler sur une proposition d'expérimentation de "collecte innovante des déchets" sur le territoire portois.

Cette réflexion a émergé suite au 1er retour d’expérience en juin 2020, du lauréat local (Fourmize) de l’AMI national « collecte innovante », déployé par CITEO et l’ADEME en juillet 2019.

Entre juillet 2020 et avril 2021, plusieurs réunions avec les bailleurs sociaux, l’Etat et le TCO ont lieu afin de définir le canevas d’une proposition pouvant mettre en œuvre une méthodologie innovante de collecte de déchets. C’est ainsi que le choix d’un appel à projet, dont l’enveloppe financière est inscrite dans les programmations 2021 et 2022 de l’ATFPB, a été arrêté.

**II – Proposition d’AAP en plusieurs étapes faisant intervenir les partenaires : bailleurs sociaux et CRCSUR.**

La démarche proposée pour cet appel à projet, basée sur le modèle appliquée par le Contrat de Ville de Saint-Denis et validée par l’Etat, se déroulerait selon les étapes suivantes :

* l’inscription de la participation financière de chaque bailleur à l’enveloppe de cet AAP, dans le cadre des programmations ATFPB de 2021 et 2022, pour une expérimentation s’arrêtant au 31/12/2022, soit la fin de la prorogation de l’accord cadre du Contrat de Ville de Le Port ;
* la communication par la Ville sur cet AAP et sur la période de candidature ;
* la réception des candidatures à l’agence SHLMR du Port ;
* une commission d’analyse des candidatures, constituée des signataires de la convention ATFPB de Le Port (Etat, Ville, bailleurs sociaux) et de l’EPCI (TCO) signataire de l’accord cadre du Contrat de Ville 2015-2020/2022 ;
* l’engagement financier de chaque bailleur social au travers d’un conventionnement avec le(s) lauréat(s), à hauteur de la participation financière inscrite dans la programmation ATFPB, soit un total de 4 conventions avec le candidat retenu.

La Ville n’étant pas gestionnaire de l’enveloppe financière de l’ATFPB, elle serait uniquement à l’initiative de la communication sur cet AAP.

**III – Perspectives**

Après notification du lauréat, la mise en œuvre du projet retenu est attendue au plus tard pour le 1er janvier 2022, pour réaliser sur une année civile l’expérimentation du mode de collecte innovant et ainsi avoir suffisamment de données à analyser pour l’évaluation de la démarche.

Par ailleurs cet appel à projet constituerait la première étape d’un processus plus globale d’intervention sur la problématique des déchets. En effet, la démarche de moyen terme (3 ans) consisterait à :

* en premier lieu : réaliser un appel à projet ayant pour objectif de rendre plus efficiente la collecte des déchets sur le territoire et responsabiliser les habitants, en changeant le paradigme actuel autour des déchets ;
* en second lieu : lorsque la collecte des déchets est optimisée et apporte un flux de déchets mieux triés, développer les outils existants et en créer de nouveaux permettant d’absorber ces « déchets ressources ». Par outils, on entend aussi bien les activités associatives au sein des quartiers que les activités économiques de valorisation et de transformation, génératrices d’emplois et en plein essor grâce à l’environnement propice qu’apporte l’ESS. Dans cette phase, le Hub de l’ESS trouverait toute sa place et en serait même le moteur.

Les différents éléments présentés ci-dessus détaillent la démarche partenariale d’expérimentation initiée par la Ville de Le Port dans le cadre du Contrat de Ville.

Respectueusement,

Olivier SERVAN